

La Cour nationale du droit d'asile

L'audience* avec 3 juges



Ce document est écrit en facile
à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre
est une méthode rédactionnelle
qui rend les informations
accessibles à tous.



*** L'audience est le moment où je vais parler de ma situation devant les juges.**



Mon arrivée à la Cour

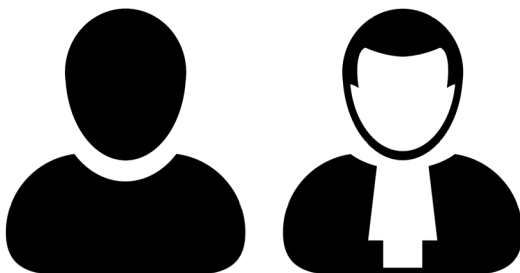
- Je présente **ma convocation** à l'**agent** de sécurité.
- Je passe la sécurité.
- Je présente ma convocation à l'**accueil**.



- Je vais dans la salle d'attente.



- J'attends que la ou le secrétaire d'audience vienne me chercher.
- Si j'ai une avocate ou un avocat, il est aussi dans la salle d'attente.





Qui est-ce que je verrai dans la salle d'audience ?

- **Les 3 juges.**
Ils connaissent ma situation.
Ils vont prendre une décision
sur mon dossier.
- **La ou le secrétaire d'audience.**
Il annonce mon dossier
quand c'est mon tour.



- **La rapporteure ou le rapporteur.**

Il présente ma situation.

C'est un spécialiste du droit.

Il a regardé ma demande

avant l'audience*.

Il ne donne pas son avis.

Il ne participe pas à la décision.

- **L'interprète.**

Il parle ma langue.

Il est présent dans la salle.



Comment se passe l'audience ?



Attention

Plusieurs personnes passent le même jour.

L'attente peut être longue avant de parler de ma situation.

Les juges prennent le temps nécessaire pour chaque personne.

La ou le secrétaire d'audience

vient me chercher pour entrer dans la salle d'audience

Il annonce mon dossier.

La rapporteure ou le rapporteur

présente ma situation.

L'interprète traduit
ce qui est dit.



Les juges me posent
des questions.



L'interprète traduit les questions.

Je réponds aux questions.

L'interprète traduit mes réponses.

Mon avocat prend la parole.



Si une personne de l'OFPPRA est présente,
elle prend la parole.



Ensuite, les juges me redonnent la parole.

L'audience est terminée.

Je peux m'en aller.



Les 3 juges réfléchissent à ma situation.

Ils prennent la décision ensemble.

3 semaines après l'audience

la décision des juges est affichée :

- sur le site internet de la Cour



- sur des écrans à la Cour



**Je reçois aussi la décision
par une lettre recommandée.**





J'ai besoin d'informations.

Je vais sur le site

www.cnda.fr

© Le livret a été transcrit par l'atelier FALC d'Avenir Apei
Carrières-sur-Seine
Juin 2023



Pictogramme © Logo européen Facile à lire :
Inclusion Europe